

PRÉFÈTE DU LOIRET

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CONCERNANT LES DISPOSITIONS PROPOSÉES PAR EDF LORS DU 4E RÉEXAMEN PÉRIODIQUE, AU-DELÀ DE LA 35E ANNÉE DE FONCTIONNEMENT DES RÉACTEURS ÉLECTRONUCLÉAIRES N°1 et N°2 DU CENTRE NUCLÉAIRE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ (CNPE) DE DAMPIERRE SUR LA COMMUNE DE DAMPIERRE-EN-BURLY DANS LE LOIRET

Ce 4e réexamen est réalisé en deux phases complémentaires, "générique" (commune à tous les réacteurs de 900 MWe) et "spécifique" à ce réacteur, comporte les volets "Risques" et "Inconvénients" et propose les dispositions d'améliorations dans le cadre de la poursuite du fonctionnement du réacteur au-delà de 40 ans.

Par arrêté préfectoral du 4 mai 2023, une enquête publique, d'une durée de 33 jours, est ouverte du **jeudi 1^{er} juin à 9h au lundi 3 juillet 2023 à 17h**.

Les dispositions, proposées par EDF lors du 4e réexamen périodique de ces réacteurs, sont soumises, après enquête publique, à la procédure d'autorisation par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) mentionnée à l'article L593-15 du Code de l'environnement, sans préjudice de l'autorisation mentionnée au II de l'article L593-14 en cas de modification substantielle, assortie, le cas échéant, de prescriptions complémentaires.

Le présent avis d'enquête, ainsi que le dossier d'enquête publique, sont publiés sur le site internet accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4608>.

Pendant la durée de l'enquête publique, les dossiers d'enquête seront déposés en mairie de DAMPIERRE-EN-BURLY, siège de l'enquête, et en mairies de LION-EN-SULLIAS, NEVOY, OUZOUEUR-SUR-LOIRE, SAINT-GONDON, SAINT-FLORENT, SAINT-AIGNAN-LE-JAILLARD (45) où le public pourra les consulter, sur support papier, aux jours et heures d'ouverture des mairies, et consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête. Les dossiers sont également consultables, en version numérique, sur un poste informatique, en mairie de DAMPIERRE-EN-BURLY, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, un site internet, comportant un accès aux dossiers d'enquête publique et un registre dématérialisé sécurisé sur lequel le public peut consigner ses observations et propositions directement, est ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4608>

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées :

- par voie postale en mairie siège de l'enquête : Mairie de DAMPIERRE-EN-BURLY, 14 rue Nationale, 45570 DAMPIERRE-EN-BURLY, à l'attention du Président de la commission d'enquête, lequel les annexera au registre d'enquête ;
- via l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4608>, (**onglet : déposer une contribution**)

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4608>

Le public pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de la préfète du Loiret, DDPP/Sécurité de l'environnement industriel, avant l'ouverture de l'enquête et pendant la durée de celle-ci.

La commission d'enquête est composée de :

- Président : M. Bernard DUCATEAU, officier général de l'Armée de L'Air en retraite
- Titulaires : M. Jean-Baptiste GAILLIÈGUE, cadre administratif en collectivité locale spécialisé en urbanisme

M. Michel VERNAY, directeur d'école en retraite

M. Etienne LEFEBVRE, Ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts en retraite

M. Monsieur Pascal GALLON, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines en

retraite

La commission d'enquête ou l'un au moins des commissaires enquêteurs seront présents, en mairies, pour recevoir les observations du public, lors des permanences suivantes :

Jeudi	01/06/23	de 09h00 à 12h00	en mairie de DAMPIERRE-EN-BURLY
Mardi	06/06/23	de 14h00 à 17h00	en mairie de SAINT-FLORENT
Mardi	13/06/23	de 17h00 à 20h00	en mairie de NEVOY
Samedi	17/06/23	de 09h00 à 12h00	en mairie de OUZOUEUR-SUR-LOIRE
Mercredi	21/06/23	de 09h00 à 12h00	en mairie de SAINT-AIGNAN-LE-JAILLARD
Lundi	26/06/23	de 14h00 à 17h00	en mairie de SAINT-GONDON
Vendredi	30/06/23	de 14h00 à 17h00	en mairie de LION-EN-SULLIAS
Lundi	03/07/23	de 14h00 à 17h00	en mairie de DAMPIERRE-EN-BURLY

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public en mairies, lieux d'enquête, en Préfecture du Loiret (DDPP/SEI, 131 faubourg bannier, Bât C, 45000 ORLEANS), et sur le site internet des services de l'État dans le Loiret (www.loiret.gouv.fr), à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de :

M Laurent MERCIER, Directeur Délégué Ancrage Territoire - CNPE de DAMPIERRE -BP18 - 45570 OUZOUEUR sur LOIRE. Courriel : dampierre-enquete-publique@edf.fr